

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 99 (1973)
Heft: 16

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

La réorganisation des publications techniques suisses de rang universitaire, entreprise sous les auspices de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA), et à laquelle ont collaboré les associations des anciens élèves des écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich (A³E²PL et GEP), l'Association suisse des Ingénieurs-conseils (ASIC) et la Fédération des Architectes suisses (FAS), est aujourd'hui achevée. Elle avait débuté en 1966 par la création de la Société anonyme des éditions des associations techniques universitaires (SEATU) dont sont actionnaires les diverses associations professionnelles précitées. Cette société avait peu après repris la Schweizerische Bauzeitung (SBZ), revue d'ancienne renommée publiée jusqu'alors dans le cadre d'une entreprise familiale. Il avait été d'emblée prévu que la SEATU absorberait ensuite la Société du Bulletin technique de la Suisse romande (BTSR) dont la publication est de longue date proche de la SIA et de l'A³E²PL, puisqu'étant leur organe officiel depuis 1900. C'est chose faite. Le 24 mai 1973, la SEATU a augmenté son capital en assemblée générale pour permettre par échange de titre le rachat des actions du BTSR. Ainsi, grâce à la SEATU, la SIA et les associations professionnelles précitées disposent d'une société dont statutairement l'objet et le but sont d'éditer un périodique technique suisse sous la forme d'une publication de langue allemande et d'une autre de langue française. A terme, il conviendra de compléter l'organisation par une publication de langue italienne.

Informar les membres de la SIA implique que la publication de leur société leur soit régulièrement envoyée. L'exemple existait, puisqu'à Genève et dans le Canton de Vaud, l'abonnement obligatoire au BTSR est en vigueur depuis plusieurs années. Cette longue expérience a certes joué un rôle dans la décision prise le 1^{er} juin 1973 par l'assemblée des Délégués de la SIA d'étendre l'abonnement obligatoire à toute la Suisse, dès le 1^{er} janvier 1974. Schématiquement, les membres de langue allemande recevront la SBZ et ceux de langue française le BTSR. Des choix seront possibles et des combinaisons recherchées pour faciliter l'abonnement simultané aux deux éditions, l'idée maîtresse étant que les deux publications devront être complémentaires et en aucun cas la traduction l'une de l'autre, sauf en ce qui concerne les Informations SIA.

Devenus organes obligatoires, SBZ et BTSR auront à s'adapter à cette nouvelle situation. La matière rédactionnelle devra donner satisfaction à toutes les branches représentées au sein de la SIA. Nous avons précisé en Suisse le privilège de posséder une société groupant des architectes et des ingénieurs de toutes spécialités. Il faut dès lors que ses publications soient un puissant moyen d'échanger les informations et de confronter les expériences.

La publication de langue française issue de la nouvelle organisation gardera pour l'instant le titre et l'aspect du Bulletin technique de la Suisse romande, mais sera dotée de moyens financiers nettement accrus, de qui permettra son développement dans le cadre de la SEATU et sous l'égide des associations professionnelles nationales et romandes actionnaires de cette dernière. Son rayonnement en Suisse et à l'étranger s'accroîtra notablement comme conséquence d'un renforcement marqué de ses organes de rédaction et notamment par la création d'un poste de directeur et rédacteur en chef consacrant tout son temps à sa tâche, ce qui n'avait jamais été le cas dans le passé. M. Jean-

Pierre Weibel, originaire de Genève et ingénieur diplômé de l'EPFZ, assume dès le 1^{er} août 1973 cette charge importante pour laquelle il se trouve particulièrement bien préparé et apte à promouvoir une collaboration continue avec la rédaction de la SBZ, publication de langue allemande. M. François Vermeille, rédacteur en chef dès le 1^{er} juillet 1968, ne pouvait occuper ce poste du fait de ses autres occupations professionnelles. M. Vermeille, par contre, est entré au conseil d'administration de la SEATU au sein duquel il pourra faire valoir toute son expérience relative aux publications techniques.

Créé sur une base vaudoise en 1874, devenu romand par le soutien que lui ont apporté les autres sections SIA de langue française, notamment la section genevoise ainsi que l'Association des anciens élèves de l'EPFL, le BTSR devient œuvre nationale, intégré qu'il est désormais au sein de la SEATU. La Société anonyme du Bulletin technique disparaîtra dans quelques mois en tant qu'entité juridique. Dépendant d'une seule et même administration, les deux revues, le BTSR et la SBZ, vont entrer dans une phase active de concentration des moyens, avec la recherche d'une efficacité accrue. Diverses mesures ont déjà été prises à cet égard. Une harmonisation typographique des deux revues est déjà partiellement réalisée. Des projets de couverture identique sont à l'étude, visant le cas échéant une même dénomination pour les deux publications, les titres actuels passant au second plan.

En matière d'annonces, la coordination est effective depuis le 1^{er} juin 1973, date à laquelle IVA S.A. de publicité internationale, déjà société fermière de la Schweizerische Bauzeitung, a succédé aux Annonces Suisses SA à qui nous exprimons notre plus vive reconnaissance pour les efforts incessants déployés depuis près de 40 ans et qui ont largement contribué au développement du BTSR.

Ainsi la réorganisation des publications techniques suisses de rang universitaire a fait un pas décisif. Ce fut un travail de longue haleine pour lequel les soussignés, en ce qui concerne la publication de langue française, n'ont cessé de trouver auprès des membres du Comité de patronage, de ceux du Conseil d'administration et des actionnaires du BTSR, appuis et avis éclairés tout en pouvant compter sur la compréhension et l'aide particulièrement efficace des organes dirigeants de la SIA, et en particulier des présidents centraux M. A. Rivoire puis M. A. Cogliatti.

Tous les artisans de cette réorganisation doivent être ici très vivement remerciés et invités à participer l'année prochaine au centième anniversaire du Bulletin technique de la Suisse romande, à l'occasion duquel sera sans doute rédigée une notice historique rappelant quelle fut la vie de notre périodique technique suisse de langue française, initialement vaudois¹, devenu romand², puis national³.

Le président du Conseil
d'administration :

D. Bonnard

Le secrétaire du Conseil
et rédacteur en chef :

F. Vermeille

¹ Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, de 1874 à 1900.

² Bulletin technique de la Suisse romande, de 1900 à 1973.

³ Publication de langue française de la Société anonyme des éditions des associations techniques universitaires (SEATU), dès 1973.